

VACANCES SCOLAIRES

PÉRIODES DE FONCTIONNEMENT

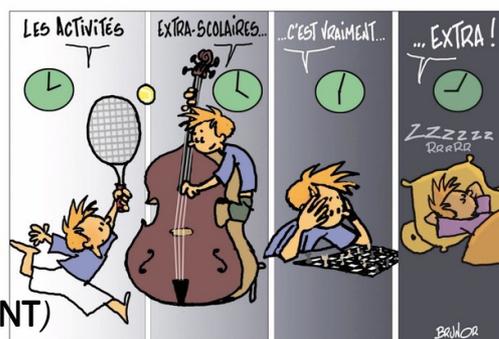
VACANCES D'HIVER (2 semaines)

VACANCES DE PRINTEMPS (2 semaines)

VACANCES D'ÉTÉ (Juillet et **AOÛT**)

VACANCES D'AUTOMNE (2 semaines)

VACANCES DE NOËL (la semaine de Noël **UNIQUEMENT**)



HEURES D'OUVERTURE

LUNDI - MARDI - MERCREDI - JEUDI - VENDREDI.....7H30 à 18H30

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

1. Le SMEJ prend la responsabilité des enfants au moment de leur arrivée sur le lieu d'accueil jusqu'à leur départ.
2. Le soir, l'enfant sera confié seulement aux parents ou à un tiers mentionné sur le dossier d'inscription ou muni d'une autorisation. Si les parents, ou les tiers autorisés, ne sont pas venus chercher l'enfant à 18h30, celui-ci sera conduit au Commissariat.
3. Si un enfant, ou un jeune, est autorisé à rentrer seul, il ne pourra quitter la structure qu'à partir de **16h30**.
4. L'été, un bus est affrété pour transporter les enfants au centre « Les 1000 Sources » à Chanat-la-Mouteyre, le départ a lieu à 9h30, le retour à **17h45**.
5. Les enfants doivent arriver au centre à **9h15 au plus tard**.
6. Tout enfant ayant, pour des raisons médicales, besoin d'un régime alimentaire particulier, aura accès au centre de loisirs, sous réserve que **les parents fournissent un panier repas respectant les règles d'hygiène et de sécurité (le prix du repas sera déduit)**.

Ces paniers repas sont sous l'entière responsabilité des parents qui doivent signer une décharge remise à la municipalité retirant toute responsabilité au service de restaurant, en cas d'accident allergique.

Le Protocole d'Accueil Individualisé (**P.A.I.**), établi par le médecin scolaire, sera appliqué pendant les vacances

A l'inscription, un certificat d'allergologue datant de moins d'un mois devra être fourni.

7. Lorsqu'un enfant doit quitter le centre de loisirs en dehors des heures d'accueil, une décharge de responsabilité doit être remplie et signée par les parents (ou la personne autorisée).
8. Des dates d'inscription sont fixées et communiquées aux familles par le biais de l'école.
9. Un acompte de 30% du montant du séjour sera versé à l'inscription, il ne sera **pas remboursable** en cas d'annulation au-delà de la date limite d'inscription.
10. Les vêtements doivent **OBLIGATOIREMENT ÊTRE MARQUÉS AU NOM DE L'ENFANT**. Dans le cas contraire, le SMEJ décline toute responsabilité en cas de perte.
11. **Pour toute absence non signalée la veille, avant 12h00, le prix du repas sera facturé.**

TARIFS

JOURNÉE AVEC REPAS

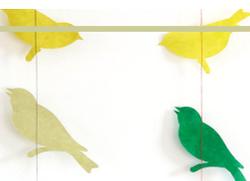
Quotient familial CAF	GERZATOIS		EXTÉRIEURS A GERZAT	
	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant
Inferieur à 350€	4€05	3€64	5€26	4€73
De 351€ à 500€	4€94	4€45	6€42	5€78
De 501€ à 600€	8€50	7€65	11€05	9€94
De 601€ à 700€	9€22	8€30	11€98	10€79
De 701€ à 850€	10€97	9€87	14€26	12€83
De 851€ à 1000€	13€18	11€87	17€13	15€43
De 1001€ à 1250€	15€40	13€86	20€02	18€00
De 1251€ à 1500€	15€68	14€11	20€38	18€34
Supérieur à 1500€	16€04	14€43	20€85	18€75

POUR LES FAMILLES QUI INSCRIVENT LEURS ENFANTS EN JOURNÉE SANS REPAS, LE PRIX DU REPAS « RESTAURANT SCOLAIRE » CORRESPONDANT AU QUOTIENT FAMILIAL SERA DEDUIT (communiqué à la demande).

DEMI-JOURNÉE SANS REPAS (uniquement pendant les petites vacances)

Quotient familial CAF	GERZATOIS		EXTÉRIEURS A GERZAT	
	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant
Inferieur à 350€	2€47	2€22	3€21	2€88
De 351€ à 500€	2€99	2€69	3€88	3€49
De 501€ à 600€	3€91	3€52	5€08	4€57
De 601€ à 700€	4€48	4€03	5€82	5€23
De 701€ à 850€	5€05	4€54	6€56	5€90
De 851€ à 1000€	5€87	5€28	7€63	6€86
De 1001€ à 1250€	6€85	6€16	8€90	8€00
De 1251€ à 1500€	7€11	6€40	9€24	8€32
Supérieur à 1500€	7€35	6€62	9€55	8€60

POUR LES FAMILLES QUI INSCRIVENT LEURS ENFANTS EN DEMI-JOURNÉE AVEC REPAS, LE PRIX DU REPAS « RESTAURANT SCOLAIRE » CORRESPONDANT AU QUOTIENT FAMILIAL SERA AJOUTÉ (communiqué à la demande).



TARIFS

FORFAIT 4 JOURS AVEC REPAS (réduction 5% sur tarif à la journée)

Quotient familial CAF	GERZATOIS		EXTÉRIEURS A GERZAT	
	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant
Inferieur à 350€	15€39	13€83	20€00	17€98
De 351€ à 500€	18€77	16€91	24€40	21€98
De 501€ à 600€	32€30	29€07	42€00	37€79
De 601€ à 700€	35€03	31€54	45€53	41€00
De 701€ à 850€	41€68	37€50	54€18	48€75
De 851€ à 1000€	50€08	45€10	65€10	58€63
De 1001€ à 1250€	58€51	52€66	76€06	68€46
De 1251€ à 1500€	59€57	53€61	77€44	69€70
Supérieur à 1500€	60€94	54€83	79€22	71€28

FORFAIT 5 JOURS AVEC REPAS (réduction 10% sur tarif à la journée)

Quotient familial CAF	GERZATOIS		EXTÉRIEURS A GERZAT	
	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant	Jusqu'à 2 enfants	À partir du 3ème enfant
Inferieur à 350€	18€22	16€38	23€69	21€30
De 351€ à 500€	22€23	20€02	28€90	26€03
De 501€ à 600€	38€25	34€42	49€72	44€74
De 601€ à 700€	41€49	37€35	53€93	48€55
De 701€ à 850€	49€36	44€41	64€17	57€73
De 851€ à 1000€	59€31	53€41	77€10	69€43
De 1001€ à 1250€	69€30	62€37	90€09	81€08
De 1251€ à 1500€	70€56	63€50	91€72	82€55
Supérieur à 1500€	72€18	64€93	93€83	84€41

**EN CAS DE NON RESPECT DU PRÉSENT RÈGLEMENT, LA MAIRIE SE RÉSERVE LE DROIT DE SUSPENDRE
OU ANNULER L'INSCRIPTION, SANS REMBOURSEMENT**

UN GUICHET UNIQUE POUR INSCRIRE LES ENFANTS, POUR RENSEIGNER LES
PARENTS, POUR SIGNALER DES ABSENCES OU UN CHANGEMENT

au SMEJ - 3 allée Claude Bois à GERZAT

Téléphone : 04/73/27/85/05